

ce du PS français et de Giscard sur les questions européennes, preuve éclatante du fameux «virage à droite» du PS. Pourtant les options pro-européennes du PS ne datent pas de mars 1978 et le PCF lui-même avait été amené, pour signer le Programme commun de 1972, à adopter pour une part ces positions qu'il critique aujourd'hui !

Quelle confiance peut-on accorder à un parti qui se propose de s'allier avec ceux qu'il déclare combattre !

On a vu les 20 propositions du PCF, son programme électoral particulièrement démagogique. Cachant mal ses visées électorales, il promet aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs immigrés, aux paysans... une Europe libre, indépendante et démocratique, demandant l'arrêt des plans de chômage, la renégociation d'un certain nombre d'accords entre les Neuf.

Le PCF reste néanmoins muet sur la politique qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser ces propositions. Quand le PCF déclare «agir pour la sauvegarde et l'extension de toutes les libertés individuelles et collectives», quand il parle d'agir contre le chômage il ne précise pas les formes de cette action ! Et son explication visant à montrer qu'il n'est pas contradictoire de se battre contre le PS tout en s'alliant avec lui et la social-démocratie européenne, dont Schmidt, reste embarrassée !

En fait d'«alternative», le PCF ne présente que des propositions démagogiques et de toute manière inefficaces si l'on en juge aux moyens proposés.

Mais quelle logique alors y a-t-il dans cette campagne sur l'Europe menée bruyamment par le PCF depuis quelques mois ?

QUE CHERCHE LE PCF ?

Qu'est-ce qui fait donc s'agiter ainsi le PCF sur l'Europe ?

Aujourd'hui, il n'est pas, dans la propagande du PCF une conséquence de la crise en France (inflation, chômage, licenciements,...) qui ne soit mise sur le compte de la politique européenne, de l'allégean-

Le RPR... «un langage qui nous est familier» (PCF)

Le 30 novembre 1978, l'Assemblée nationale examinait le projet de loi portant adaptation de la législation relative à la TVA, selon la 6^e directive du Conseil de la CEE du 17 mai 1977 prévoyant l'unification des règles d'application de la TVA dans les différents pays et concernant les ressources propres de la CEE.

Le RPR opposait l'exception d'irrecevabilité afin de faire reconnaître que le texte était contraire à la Constitution, violait le droit du Parlement français de voter les impôts. Cette exception d'irrecevabilité était adoptée par 333 voix contre 132, le RPR (sauf quelques personnalités dont Michel Cointat), le PCF, et au dernier moment le PS l'approuvent.

Cependant la semaine suivante, le gouvernement présentait à nouveau le projet par le biais d'une lettre rectificative, projet qui fut alors accepté par la majorité, dont le RPR.

En décembre 1978, une proposition de loi soutenue par le RPR et le PCF, relative au financement de la campagne pour les élections européennes était présentée à l'Assemblée nationale. Alors qu'à Bruxelles était adopté un budget de plusieurs millions de francs en vue d'une «campagne publicitaire de sensibilisation de l'opinion» pour les élections de juin, et qu'un contrat était passé à cet effet avec une filiale de la société Havas : Eleuthéva-Ecom, cette proposition de loi visait à interdire «de recevoir des subsides d'origine française ou étrangère pour les élections à l'Assemblée des Communautés européennes». Cette proposition était adoptée par 246 voix (PCF - RPR) contre 120 (UDF), le PS s'abstenant. Cependant cette proposition n'ayant pas été soumise au vote du Sénat, donc étant inopérante jusqu'à la prochaine session parlementaire, la publicité a été organisée comme prévu .

«Devrions-nous être gênés par cette convergence comme nous y invitent un certain nombre d'observateurs qui ironisent sur l'alliance entre le RPR et notre Parti ?» déclare le PCF «Disons le clairement : nous nous réjouissons de voir que, dans un domaine décisif pour l'avenir de la France, la politique de démission du gouvernement se heurte à une résistance grandissante dans une partie de la majorité». (a).

Tandis que le PCF se félicitait des prises de position du RPR «Notre opposition résolue à l'Europe supranationale qui liquiderait la souveraineté française a rencontré un écho certain dans le pays. On peut en voir un témoignage dans les déclarations faites hier encore par Jacques Chirac et Michel Debré au nom du RPR». «Quand M. Chirac dénonce («l'abaissement de la France»), quand il assure que le mécanisme «nous entraîne irrésistiblement vers des abandons de souveraineté dont nos dirigeants déclarent au point de départ, qu'ils ne voulaient pas», «quand il estime que l'Europe qu'on nous prépare sera dominée par les intérêts américains, nous retrouvons là un langage qui nous est familier». (b). Le RPR par la voix de Michel Debré déclarait «les réactions populaires sont beaucoup plus nationales qu'on ne pense et toute cette espèce de phraséologie de l'intégration qui cache une volonté de diminuer l'indépendance de la France a des échos populaires que le PCF traduit très bien». (c).

(a) : Humanité décembre 1978

(b) : Humanité décembre 1978

(c) : France-Inter

Suite page 36